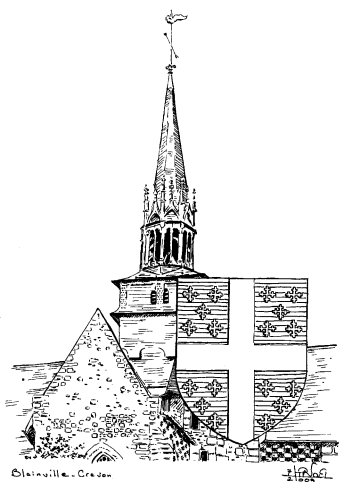


MAIRIE DE BLAINVILLE-CREVON



Code Postal : 76116
Téléphone : 02.35.34.01.60

Le 27 mars 2024

Préfecture de Rouen

Bureau des Finances Locales et du Contrôle
Budgétaire

Objet : *Note de présentation du Budget Primitif 2024*

1. Le cadre général du budget :

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes ou de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 26 mars 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la Mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Conseil Départemental ;

2. Budget Primitif 2024 de la commune :

Section de fonctionnement :

Dépenses

011	Charges à caractère général	550 172,00 €
012	Charges de personnel	391 600,00 €
014	Atténuation de produits	42 522,00 €
65	Autres charges	138 022,00 €
66	Charges financières	1 500,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
68	Dotations	2 511,00 €
023	Virement à la section d'investissement	300 000,00 €
	Total	1 427 327,00 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les participations aux organismes de groupements et les intérêts des emprunts à payer.

Recettes

002	Excédent de fonctionnement reporté	359 921,16 €
013	Atténuation de charges	2 000,00 €
70	Redevances	75 405,00 €
73	Contributions directes	572 500,00 €
74	Dotations, Subventions	345 000,00 €
75	Autres produits	72 500,84 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
	Total	1 427 327,00 €

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, location salle des fêtes, loyers, droit de place), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat.

Section d'investissement :

Dépenses

16	Remboursement emprunt en capital	62 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	48 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	342 148,47 €
23	Immobilisations en cours	44 500,00 €
	Total	424 511,53 €
	Restes à réaliser 2023	148 600,00 €
	Déficit exercice 2023	434 648,47 €
	Total	1 007 760,00 €

La section d'investissement est liée aux projets de la municipalité à moyen et long terme. Elle comprend toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Pour 2024, les principaux projets communaux sont :

- Poursuite des travaux d'aménagements de sécurité route de la Vieux-Rue
- La construction d'un préau à l'école
- La poursuite des travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public
- Les travaux de voirie dans le cadre des fonds de concours
- La réalisation d'une défense incendie sur le hameau de Houlmesnil et dans le centre bourg
- Acquisitions immobilières
- L'Achat d'un véhicule pour les services techniques
- L'achat de matériel pour le restaurant scolaire et la salle des fêtes

Recettes

021	Virement de la section de fonctionnement	300 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	408 248,47 €
10	Recettes financières	17 000,53 €
13	Subventions d'investissement	5 000,00 €
16	Emprunts	100 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert	2 511,00 €
	Total	832 759,47 €
Restes à réaliser 2023		175 000,00 €
Total		1 007 760,00 €

Les recettes d'investissement comprennent les dotations et fonds divers, les subventions liées aux travaux d'investissement ainsi que les excédents de fonctionnement capitalisés.

Le Budget 2024 de la commune s'élève à 2 434 997,00 € en dépenses et 2 434 997,00 € en recettes.

3. Niveau d'endettement de la collectivité :

La ville a actuellement quatre emprunts en cours qui ont été contractés afin de financer les différents projets d'investissement sur les dernières années, notamment ceux concernant les travaux d'effacement des réseaux et d'éclairage public.

Le capital restant dû au 1er janvier 2024 s'élève à 189 789,30 €

L'annuité de la dette s'élève en 2024 à 62 513,57 €

4. Niveau des taux d'imposition :

Depuis plusieurs années, les taux n'ont pas été modifiés et sont reconduits pour 2024.

Taxes foncières propriétés bâties 57.82 %

Taxes foncières propriétés non bâties 37.50 %

5. Effectifs de la collectivité et charges du personnel

Le personnel communal est composé de 8 agents titulaires et 2 non titulaires.

Les dépenses prévues sur 2024 pour le personnel titulaire s'élèvent à 230 000,00 € et à 50 000,00 € pour les non-titulaires.

LE MAIRE
Philippe PICARD